

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 48 (1986)
Heft: 9

Rubrik: Attention aux pierres!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La moissonneuse-batteuse dans la circulation routière

1. Bonne signalisation

Contrôlez le fonctionnement impeccable des feux arrières, des feux de gabarit, des cli-gnoteurs ainsi que du feu jaune circulaire.

2. Dispositifs de protection

Avant chaque course sur la voie publique, fixez tous les dispositifs de protection.

3. Barres de coupe extra-larges

Les barres de coupe d'une largeur dépassant 3 m seront démontées à chaque course sur la voie publique – même pour des courses entre deux parcelles dont l'éloignement ne comprend que quelques centaines de mètres.

4. Eviter toute formation de colonnes

Le conducteur de moissonneuse-batteuse est également partenaire dans la circulation routière. En se rangeant sur le côté avant tout sur des voies à forte circulation – il évitera la formation de longues colonnes.

5. Obliquer

Prudence en obliqueant: La moissonneuse-batteuse oscille latéralement!

6. Battage à proximité d'une route

Faites attention, lors du battage sur parcelles à proximité de toute route, que les autres utilisateurs ne soient pas dérangés par la paille, la poussière et les balles.

– Pensez à leur sécurité!

7. Défense de circuler à certaines heures

Il est défendu de circuler dans les localités de plus de 10'000 habitants pendant les heures mentionnées ci-dessous:

7.30 h à 8.30 h et 11.30 h à 12.30 h.

13.30 h à 14.30 h et 17.00 h à 19.00 h.

8. Boissons alcooliques

L'alcool ne réduit pas seulement la sécurité dans le trafic routier – pour les conducteurs de moissonneuses-batteuses également, la limite se situe à 0,8% – mais aussi les capacités et la concentration du conducteur lors du battage.

Attention aux pierres!

Chaque année, on observe des pertes importantes pour les moissonneuses-batteuses, parce que de grosses pierres, des bornes non-marquées ou d'autres obstacles produisent des dégâts sur la barre de coupe, sur les organes de rentrée ou de

battage. De tels dégâts ne sont pas uniquement très chers, mais également désagréables, autant pour le conducteur de la moissonneuse-batteuse que pour ses clients. Et le climat se gâte généralement suite à des demandes de dédommagement

et des différences entre les parties impliquées. Ceci ne doit toutefois pas être le cas, car en prenant les mesures correspondantes, on évitera la plupart des dégâts. Chaque agriculteur individuel peut contribuer notablement au bon déroulement de la récolte de céréales. Il ne s'agit pas uniquement d'empêcher les dégâts et d'éventuelles deman-

des de dédommagement, mais également d'être honnête envers ses collègues professionnels qui seront les prochains clients de la moissonneuse-batteuse. Voilà les raisons pour lesquelles nous appelons les agriculteurs céréaliers à observer rigoureusement les règles de comportement suivantes. De son côté, le conducteur de la

moissonneuse-batteuse devrait savoir ce qui fait partie de son risque professionnel normal. Il doit en tous les cas informer le donneur d'ordre des risques dépassant ce facteur dit «normal». Celui-ci décidera de son côté s'il peut assumer ce risque supérieur. Une reprise de responsabilité civile de la part de l'assurance du mandant pour le ris-

que exceptionnel n'est pas automatique. Il doit s'en assurer directement auprès de son assurance. Pour mieux illustrer la situation juridique lors de dégâts ou sinistres, nous vous conseillons de lire les articles dans TA 5/84. Notre Service technique est à votre disposition pour toute question éventuelle (no de tél. 056 - 41 20 22). P.B.

Règles de comportement à l'intention de l'agriculteur

- Au printemps: ôter les pierres encombrantes et passer le rouleau sur les champs.
- Ne pas déposer les pierres en bordure de champ, où elles pourraient être happées par la moissonneuse-batteuse.
- **Marquer les bornes et les pierres de mesure.** Attention, lors de parcelles individuelles affermées conjointement, on observe souvent de telles pierres à l'intérieur de la parcelle.
- **Marquer de façon visible les obstacles,** tels que fosses, poutres, creux etc.
- **Renseigner le conducteur s'il y a des conditions particulières qui l'attendent.**
Si vous ne pouvez pas être présent en début de récolte, il faudra renseigner le conducteur en laissant un billet sur le char.
- **Ne demandez pas une coupe trop basse.**
Attention: si vous avancez avec certitude la reprise de responsabilité civile lors de dégâts, la société d'assurance peut éventuellement refuser d'en reprendre les frais.
- Pour les **céréales versées**, vous devez pouvoir rassurer le conducteur en certifiant que la coupe basse que vous prévoyez n'entraînera pas de risques. Si ce n'est pas possible, le conducteur décidera, s'il veut en courir le risque ou non.

Règles de comportement à l'intention du conducteur

- **Respecter la hauteur de sécurité en débutant la fauche d'une parcelle!** Il faut toujours prévoir des bornes en bordure de champs.
- **Une coupe anormalement basse** (hauteur des chaumes en-dessous de 10 m) **des céréales sur pied** comporte un risque supérieur et dont l'entrepreneur porte l'entièvre responsabilité.
- **La grande concurrence** qui règne ne devrait jamais inciter à prendre des risques disproportionnés.
- L'entrepreneur porte toute la responsabilité pour les **pertes de grain** découlant de machines peu étanches, de dispositifs de coupe mal entretenus, d'un mauvais réglage de la machine ou d'une charge trop élevée. Donc: un entretien impeccable protège de revendications de dédommagements.
- **Sinistre.** Si, malgré toute précaution, un dégât de machine survient, une des deux parties devrait dresser un procès-verbal contre-signé sur le déroulement du sinistre et décrire le dégât. Si possible, ajouter des photos. Garder tout corps étranger (tels que pierres etc.) et toute pièce défectueuse de la machine jusqu'à règlement du litige. En informer l'assurance au plus vite.
- **Appliquer les tarifs officiels des entrepreneurs.** A la longue, des prix «dumping» ne font pas seulement des torts à votre concurrence, mais à vous aussi – pensez seulement aux investissements de remplacement nécessaires dans quelques années!